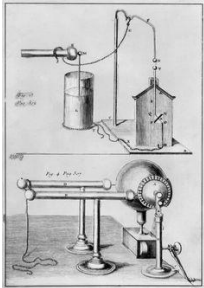


**Tout adhérent de la CGT est membre de droit d'INDECOSA-CGT.  
L'adhésion seule à INDECOSA-CGT est également possible.**

## POURQUOI LA CRISE DE L'ENERGIE ?



### Quelques repères historiques

- Avant 1946, plus de 1300 entreprises privées coexistent pour assurer la production, le transport et la distribution d'électricité et de gaz en France. La distribution d'électricité est une concession de service public de compétence communale (loi du 15 juin 1906) mais il n'y a pas d'égalité de traitement sur le territoire. L'activité est très rentable et les grands groupes absorbent les petits...

- Le 8 avril 1946, le ministre communiste Marcel Paul, avec le Conseil National de la Résistance, mène à bien la nationalisation de l'énergie, grâce à cette considération largement répandue après-guerre que **l'énergie constitue en premier lieu un bien public** et qu'à ce titre, sa gestion ne peut demeurer dans les mains de sociétés privées. EDF et GDF, depuis 75 ans, ont largement été payés par nos parents et grands parents...

- Au début des années 2000, tous les segments de la production et de la commercialisation de l'énergie sont ouverts à la concurrence pour passer d'une production centralisée à une "production au plus près des lieux de consommation". Les fournisseurs alternatifs doivent, entre autre, justifier d'une « obligation de capacité » pour assurer eux-mêmes la consommation de tous les clients, en toutes circonstances.

Le monopole naturel de Enedis et GrDF persiste encore néanmoins sur la distribution de l'énergie, en raison du souhait de l'État de garder le contrôle sur l'équilibrage permanent du réseau...

## Energie : des problèmes...

### Crise de l'énergie: l'échec patent de la libéralisation du marché

La concurrence libre et non faussée, voulue par l'Europe et annoncée comme visant à faire baisser le prix de l'énergie, a échoué. Non seulement elle est factice —EDF doit vendre à perte 25% de sa production aux 35 fournisseurs "alternatifs" (avec l'ARENH=Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique)— mais ces fournisseurs sont subventionnés par l'Etat au travers des taxes que paient tous les consommateurs. Ils sont cause de l'augmentation des tarifs réglementés dès lors qu'ils achètent leur énergie sur les marchés de gros. Cette "ouverture du marché" a causé une flambée des prix en Europe (en 2021, +66% pour le gaz en France, + 35% en Italie et en Espagne). La forte reprise des activités après la crise sanitaire, des réserves de gaz insuffisantes, une production éolienne quasi-nulle (faute de vent en Europe du nord) et une forte demande de la Chine (plus gros importateur de gaz naturel liquéfié du monde) ont engendré une augmentation incontrôlable des prix. Le prix de l'électricité flambe, malgré notre forte production nucléaire, car il est indexé sur celui du gaz. Au tarif de marché, le MWh se vend plus de 110€ (contre 48 à 60€ début 2019). **Depuis la casse des monopoles publics en France, l'électricité a augmenté de plus de 70% et le gaz de plus de 80%**, et ce avant la crise actuelle (selon la NVO de novembre 2021).



Les tarifs réglementés de vente d'énergie sont fixés par les pouvoirs publics. Ils sont commercialisés par les fournisseurs dits « historiques » (EDF

pour l'électricité, ENGIE-Gaz tarif réglementé pour le gaz, et les entreprises locales de distribution sur 5 % du territoire). La **suppression des tarifs réglementés** (le 30 juin 2023 pour le gaz) va exposer les usagers à une variation des prix au gré de la spéculation et de la course aux bénéfices et sonne la **fin de l'égalité de traitement et du droit d'accès à l'énergie.**



Est en **situation de précarité énergétique** une personne qui éprouve dans son logement des

difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources et/ou de ses conditions d'habitat ». **Au moins 13 millions de personnes étaient déjà concernées en France avant la flambée des prix!** Et cette définition ne tient pas compte des besoins de transport!

## Des pratiques trompeuses

### Les offres vertes

Les fournisseurs qui ne produisent pas d'énergie verte bénéficient de tarifs très attractifs sur le nucléaire (ARENH). Puis ils «verdissent» cette énergie grâce au jeu des certificats d'origines (GO). Ce processus permet à des sociétés régulièrement dans le top des **entreprises les plus polluantes du monde** de proposer des offres vertes. Les offres «vertes» garantissent qu'une quantité d'électricité verte égale à votre consommation sera injectée. Mais pas en même temps... et parfois pas en France. Toute l'électricité passe par les mêmes fils et n'est donc pas traçable. Même si vous avez souscrit une offre «verte», vous consommerez donc la même que votre voisin.

Avec la hausse des prix de l'énergie, nombre de contrats deviennent trop coûteux pour les fournisseurs. Ils se permettent alors des "fantaisies". Ainsi, on pourra vous **avertir par un simple mail** ambigu d'une modification de votre contrat à tarif "bloqué", avec une augmentation de 30 à 50% des tarifs. C'est légal si l'info est envoyée un mois avant la mise en pratique.

Les fournisseurs alternatifs poussent jusqu'à l'**arnaque**: On a vu ENI cesser ses prélèvements mensuels puis, au bout de 3 mois, résilier le contrat à tarif bloqué pour "impayés"!

Surveillez vos mails et vos prélèvements bancaires!!!

**Les résiliations unilatérales pour non-rentabilité des contrats sont de plus en plus nombreuses!!!**

**ARNAQUE**



### LINKY, promesses tenues !



Comme nous le redoutions, les coupures d'électricité sans contact humain avec le client ont commencé en région Centre-Val de Loire, bien qu'Enedis se soit engagé à rencontrer tout usager en difficulté avant la moindre coupure. Pour info, **on a recensé plus d'un demi-million de coupures pour impayés en 2019** ! Dans le Cher, nos camarades nous informent que ce sont les facteurs qui sont chargés par Enedis de la "rencontre" préalable à coupure ou réduction de puissance, c'est-à-dire de la simple remise d'un courrier recommandé dont ils ignorent le contenu, sans évaluation possible de la situation de l'usager...

## Des effets d'annonce en guise de réponse



**La fin des coupures** annoncée par EDF est un simple effet de communication puisqu'elle pourra toujours recourir aux réductions de puissance, aussi efficaces pour recouvrer les impayés. En outre, tous les autres fournisseurs continuent de programmer les coupures !

**Colmatage gouvernemental** avant les élections présidentielles: Avec un chèque énergie majoré de 100€, on ne revient même pas au montant des tarifs sociaux d'autrefois. Le plafonnement à 4% de hausse du prix du gaz se fera après la hausse de 22% d'octobre et jusqu'aux élections seulement.... On a déjà connu les douloureux rattrapages après blocage! Et cela ne règle pas les problèmes à terme!



# ... une solution !

Retour à un service public de l'énergie régulé (tarifs réglementés), avec pour seul objectif l'intérêt général . Revendiquer que l'énergie soit reconnue comme produit de première nécessité (et bénéficie donc d'une TVA à 5,5%) et que les coupures d'énergie soient interdites toute l'année, au même titre que celles de l'eau.

**Il est possible et urgent d'agir:** La mobilisation des agents de la FNME-CGT a permis la suspension des plans de démantèlement Hercule et Clamadieu. A Marseille, par exemple, les agents EDF de la CGT refusent de pratiquer les coupures de gaz! Avec les salariés et leurs syndicats CGT, notre mobilisation est indispensable !